

## HEBERGEMENT – RESTAURATION

Le service d'hébergement et de restauration est ouvert du premier au dernier jour de l'année scolaire (hors vacances). Une tarification forfaitaire permet de garantir la stabilité des prix tout au long de l'année scolaire (voir tarifs ci-dessous).

L'établissement accueille des élèves externes, demi-pensionnaires ou internes.

### TARIFS 2017

**DEMI-PENSION** : Le prix d'un repas s'élève à **4,10 €**.

**INTERNAT** : **1 239,30 € / an en 2017** (soit 4,59 € x 270 jours), payable par trimestre comme indiqué ci-dessous.

- Janvier-mars 2017..... : 413,10 €
- Avril-juin 2017..... : 321,30 €
- Septembre-décembre 2017..... : 504.90 €

Ces tarifs sont forfaitaires, payables en trois termes inégaux et d'avance, à réception de l'avis (facture) transmis aux familles. **Les forfaits sont à payer en totalité quel que soit le nombre de repas pris au cours du trimestre.** Les tarifs sont susceptibles de changer au 1er janvier, chaque année.

### RESTAURANT SCOLAIRE (SELF)

L'accès au restaurant scolaire est informatisé. Une carte magnétique (ou badge) est distribuée gratuitement en début d'année. Sa destruction, sa détérioration ou sa perte nécessitera son renouvellement pour un montant de 5 €. **Cette carte est nominative, personnelle et obligatoire à chaque passage au self. Elle doit être créditée d'au moins un repas lors du passage de l'élève.**

#### DEMI-PENSIONNAIRES

Les élèves demi-pensionnaires ont la possibilité de prendre le repas de midi au restaurant scolaire. Ils peuvent manger au self lorsqu'ils le souhaitent, entre 11 h 30 et 13 h 15. Le rechargement du badge se fait en déposant un chèque d'un montant de **10 repas minimum** (ou un multiple de 10) à l'Intendance (à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Dr Lacroix, avec **le nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque**).

#### INTERNAT

L'internat est ouvert du lundi matin au vendredi soir. Sa capacité d'accueil est de 145 élèves, répartis dans des chambres de trois ou quatre lits (voir photos). L'accès au CDI est autorisé

jusqu'à 19 h 00. Les internes bénéficient d'une étude surveillée d' 1 h 30 tous les soirs, du lundi au jeudi. Ils ont accès à un foyer de vie comprenant télévision, casiers, table de ping-pong...

### **MODALITES DE PAIEMENT DE L'INTERNAT**

Le paiement de l'internat peut s'effectuer :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE DU LYCEE DR LACROIX ou en espèces à la caisse du service Intendance (pour un montant inférieur à 300 €) ;

- par virement bancaire sur le compte Trésor du Lycée Dr Lacroix Dans ce cas, il faudra veiller à bien indiquer sur l'ordre de virement, comme objet de la transaction, « **internat + le nom de l'élève** ».

- par virement mensuel (après accord du gestionnaire) sur le compte de l'établissement, à date fixe, tous les mois. Dans ce cas, il faudra veiller à bien indiquer sur l'ordre de virement, comme objet de la transaction, « **internat + le nom de l'élève** ».

Les familles qui connaissent des difficultés financières passagères sont invitées à se rapprocher de l'Assistante Sociale de l'établissement, par l'intermédiaire des CPE, afin de trouver des solutions (demande d'aide financière ou autre).

### **RAPPEL DE LA REGLEMENTATION**

Lors de son inscription au lycée, tout élève doit compléter une **fiche d'intendance** et joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, en indiquant le **NOM, Prénom et classe de l'élève au dos du RIB + un chèque de 41 € correspondant à 10 repas.**

**Tout trimestre commencé est dû tout entier.**

**Les externes peuvent passer demi-pensionnaires à tout moment. Seul le changement du régime d'internat ne sera pas accepté en cours de trimestre,** sauf autorisation exceptionnelle de Madame la Proviseure.

Une **remise d'ordre** peut être demandée par la famille, dans les cas suivants :

- Stage en entreprise,
- Changement d'établissement en cours de trimestre,
- Voyage scolaire,
- Départ définitif en cours d'année,
- Absence momentanée de plus de 15 jours consécutifs, hors période de congés officiels, sur présentation d'un certificat médical.

Le paiement des **Bourses Nationales** et primes diverses sera effectué en fin de trimestre.

Pour tout **défaut de paiement**, la **règlementation contentieuse** sera strictement appliquée.

## QUELQUES PHOTOS DE L'INTERNAT

Casiers



Chambre filles



Chambre garçons



Foyer

